

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DE VILLERS-ALLERAND MONTCHENOT**

**Du 10
décembre 2018**

Le 4 décembre 2018, convocation des Membres du Conseil Municipal pour le 10 décembre 2018 à 20h30, en Conseil Ordinaire.

L'an deux mil dix-huit, le 10 décembre à 20h30, le Conseil Municipal de VILLERS-ALLERAND étant assemblé en séance, après convocation légale, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Wily DUBOS, Maire.

Etaient présents :

Wily DUBOS, Maire, Jérôme ACKER, Didier de AMORIN, Olivier BAN, Jean-Marie CHAPPELLET, Jean-Pierre COCQUELET, , Bernard JACQUINET, Olivier JALLU, Dominique PATEIRON, Laurent PATEIRON, Bernard WEILER.

Absents excusés :

Hubert FOURNET a donné son pouvoir à Bernard Jacquinet
Estelle COURTEIX a donné son pouvoir à Didier de Amarin.
Dimitri BOUVIER a donné son pouvoir à Jérôme Acker.

Absent :

Clément GOELDEL

Nombre de présents : 11

Nombre de votants : 14

ORDRE DU JOUR:

Délibérations :

32/2018 : Espace plein air : autorisation au maire de lancer un appel d'offres, à régler les honoraires du maître d'œuvre et à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

33/2018 : Convention d'agrainage avec la société de chasse « les Patis »

Informations diverses

Présentation de l'aménagement des espaces verts des ateliers municipaux
Compte-rendu de la réunion avec l'Inspection Académique.

Questions diverses

Le Maire ouvre la séance et demande aux membres du Conseil Municipal de signer d'une part la feuille de présence et d'autre part le procès-verbal du 5 novembre 2018. Aucune correction ni modification ne sont apportées.

Bernard Weiler accepte de remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATIONS:

32/2018 : Espace plein air : autorisation au maire de lancer un appel d'offres, à régler les honoraires du maître d'œuvre et à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

En préambule la parole est donnée à monsieur Bernard Jacquinet pour le compte-rendu de la réunion de la commission urbanisme, qui s'est tenu le vendredi 30 novembre 2018.

Monsieur Jacquinet énonce la liste, non exhaustive, des travaux envisagés en 2019 par la commission et soumis au conseil :

- Reprendre une part de la toiture du clocher de l'église.
- Refaire la terrasse de la mairie qui donne sur le jardin.
- Reconduire le contrat de reprise de la mise en état des chemins communaux selon les besoins
- Aménager la voie douce du bas de la rue du Plat Pain.
- Le projet espace sportif pour lequel il remercie messieurs Bernard Weiler et Olivier Ban pour leur investissement et passe la parole à ce dernier.

Olivier Ban :

Ce projet se situe rue de la fosse aux Prés. C'est un espace de plein air dédié aux sportifs. C'est le cabinet VDH qui a proposé le schéma directeur, distribué, afin que chacun puisse le faire évoluer. Il a été discuté avec le Président du CAVAM qui a déjà apporté sa contribution, ses envies.

Voici les axes principaux.

Il est conçu pour être réalisé en plusieurs tranches selon les moyens financiers de la commune, étalées sur 2019 et 2020.

Dans la continuité du tennis et du garage municipal, il y aurait :

- sur l'actuel espace sportif à coté de la Pergola, on aménagerait un terrain de basket
- une aire pour un vestiaire / stockage / sanitaire pour le CAVAM situé près du tennis.

Pour la nouvelle surface près du garage municipal :

- un terrain de foot aux dimensions d'un terrain de hand,
- un espace abri pour le public
- un circuit de course de 200 m de périmètre.
- un circuit de jogging, avec un parcours de santé.
- un Skate-parc sur une parcelle à acquérir.
- une mare alimentée par l'actuel cours d'eau
- un espace parking

Le projet d'installation de candélabres est à l'ordre du jour. Le lieu et le nombre de luminaires demandent à être encore réfléchi, dans tous les cas les tranchées avec pose de fourreaux seraient faites lors des premiers travaux.

L'objectif est de terminer la première tranche pour la course de couples et le pique nique du 22 juin 2019.

Les priorités de la première tranche seront énoncées par Olivier Ban ultérieurement, sans doute avec l'abri pour le CAVAM pour libérer le tennis, le terrain de foot et le circuit de course, (à confirmer).

Les parcelles libres seront destinées à des jardins participatifs que l'on souhaiterait en permaculture. La mise à disposition serait idéale pour une gestion associative, (l'association EPI semble tout à fait être un partenaire attendu de par ses principes de respect de l'environnement). Les conditions resteront à définir.

Olivier Ban va retourner auprès de VDH pour faire évoluer le schéma directeur suite aux nombreuses interventions constructives.

Les demandes de subventions ont été faites ou sont en cours.

Suite aux exposés le maire demande aux membres du Conseil de l'autoriser de lancer un appel d'offres, à régler les honoraires du maître d'œuvre et à signer toutes pièces relatives à ce dossier

Il est procédé au vote.

POUR : 14 CONTRE: 0 ABSTENTION: 0

APPROBATION A L'UNANIMITÉ

33/2018 : Convention d'agrainage avec la société de chasse « les Patis »

La parole est donnée à Bernard Weiler

L'agrainage est une pratique cynégétique consistant à nourrir des animaux sauvages, dans leur environnement (plus souvent dans la forêt et plus rarement dans les champs).

Le mot « agrainage » est plutôt réservé à l'alimentation des sangliers, mais il est parfois utilisé pour les cervidés ou les oiseaux chassables.

Aux termes de l'article L. 425-5 du code de l'environnement, « l'agrainage et l'affouragement sont autorisés dans les conditions définies par le schéma départemental de gestion cynégétique [SDGC] »

Le SDGC mis en place dans chaque département rédigé par la Fédération départementale des chasseurs (FDC) et approuvé par le préfet, est désormais la base juridique permettant d'encadrer les pratiques locales sur l'agrainage.

Afin de permettre à la Société de Chasse à qui on loue nos 169 ha de bois, de pratiquer l'agrainage, il est nécessaire de signer avec elle une convention d'agrainage.

- **Le contenu de cette convention reprendrait les points suivants :**

1 La période d'agraine est fixé par le SDGC: Schéma Départemental de Gestion Cynégétique

2 L'agraine à point fixe est interdit

3 L'agraine n'est possible qu'avec des céréales sèches, des protéagineux ou du maïs. Ces aliments ne doivent pas avoir subi de transformations

4 L'agraine se pratique uniquement en traînée. Le grain doit être réparti à la volée de manière uniforme sur une largeur maximum de 15 mètres et une distance maximum de 200 mètres de longueur. Les traînées ne peuvent être alimentées plus d'une fois par semaine et à jour fixe: jour à fixer.....

5 La densité du grain ne doit pas dépasser environ 50 grains au m² et il ne peut y avoir plus d'une traînée d'agraine au 100 ha de bois d'un territoire et une seule pour un bois de 20 à 100 ha.

L'agraine est interdit à moins de 250 m des lisières, des routes ouvertes à la circulation et à moins de 100m d'une parcelle en régénération (parcelle 9).L'agraine est interdit à moins de 50 m des zones humides ou des cours d'eau

6 Les dispositifs motorisés sont autorisés

7 Une cartographie de l'emplacement des traînées sera jointe à la convention.

Après le vote du conseil, il faudra entrer en contact avec les chasseurs pour fixer le jour d'agraine et la cartographie de l'emplacement des traînées.

Monsieur Bernard Weiler prendra contact avec le responsable de l'agraine de la société de chasse "les Patis".

Puis après signature par le président de la société et le maire, les documents seront transmis à la FDCM

Suite à l'exposé le maire demande aux membres du Conseil de l'autoriser à signer cette convention d'agraine.

Il est procédé au vote.

POUR : 13 CONTRE: 0 ABSTENTION: 1

APPROBATION A L'UNANIMITÉ

INFORMATIONS DIVERSES

Informations diverses

1 Présentation de l'aménagement des espaces verts des ateliers municipaux

La parole est donnée à monsieur Bernard Weiler

Le projet de l'entreprise Philippot pour un aménagement arboré autour du garage municipal. est conforme aux prescriptions inscrites dans le permis de construire. , plantation d'arbres, arbustes, talus aménagé. Coût du projet 6500 €

La réalisation se fera mi-avril au plus tard.

Le projet reçoit l'assentiment de tous les conseillers. Le maire signera le bon de commande.

2 EIFFAGE

La parole est donnée à monsieur Bernard Jacquinet

Une réunion est prévue avec le chef de projet de la société EIFFAGE , la GNAT en la personne de monsieur BOUDON le mardi 18 décembre à 15h, pour un examen détaillé du travail effectué rue du voisin rue de Rilly, avant la signature éventuelle de fins de travaux.

3 Compte-rendu de la réunion avec l'Inspection Académique.

En présence des représentantes des parents d'élèves, madame Marion Colombet, Guenaëlle Grégoire, de la professeure des écoles madame Leclère, le maire a rencontré à sa demande madame Karine Alexandre Inspectrice de l'Education Nationale (6 rue Tournebonneau 51100 Reims) Elle est venue nous faire part de la forte menace de fermeture qui plane sur l'école maternelle de Villers-Allerand.

Le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale, Jean-Paul Obélianne, à Châlons en Champagne, DASEN souhaite un regroupement, regroupement dit madame Alexandre. Ce regroupement a été différé depuis deux ans, dans l'attente du départ en retraite de madame Leclère. Ce départ est prévu pour le 31 août 2018.

L'inspectrice développe ses arguments, qui restent les mêmes depuis 3 ans.

-pas de classe unique

-meilleure pédagogie dans un pool d'instits,

-travail en commun entre les instits.

La réponse faite par les parents d'élèves, la directrice madame Leclère et le Maire allait dans le même sens d'un refus catégorique de cette mesure, qui est dictée par une politique nationale comptaible que nous récusons, fondée sur des quotas, faute de postes ouverts.

La situation des enfants, qui n'utilisent pas de bus, dans un environnement familial favorisant leur développement harmonieux, de la qualité pédagogique possible dans un tel ensemble n'est pas pris en compte.

Les enfants vivent la confiance entre leurs parents et l'enseignant. Il y a un réel dialogue parents enseignants qui n'existent pas dans de grand pôle.

On leur enseigne tout naturellement le respect dû à l'enseignant, et, à être de vrai citoyen.

L'école est en excellent état, matériel neuf régulièrement remplacé, avec un environnement numérique excellent. La sécurité, la protection, en cas de Vigipirate a été renforcée.

Les enfants s'épanouissent et acquièrent de grandes compétences. Il y a une vraie solidarité entre eux.

L'association des parents d'élèves fait vivre la commune par son dynamisme ses propositions d'activités ses relations positives et symbiotiques avec les autres associations du village.

Défendons une école rurale qui s'appuie sur la convivialité.

Faut-il absolument qu'un regroupement se fasse ?

Nous avons examiné les effectifs. A la même date en 2017 nous avions le même nombre d'inscriptions. En septembre 2018 il y eu 164 élèves à Rilly et 22 à Villers
Nous pouvons à juste titre estimer que nous aurons 20 ou 21 maternelles inscrites en PS MS ET GR à la rentrée de 2019.

Les quotas nous classent en zone rurale favorisée. Soit 27 ou 28 élèves possible par classe.

A la rentrée de 2019 il devrait y avoir 190 enfants à Rilly, si le regroupement se fait pour 7 classes + une salle de motricité dont 6 classes élémentaires et 1 classe maternelle avec 7 instits dans une configuration identique à cette année. Il y aura une moyenne de plus de 27 élèves.

Nous avons défendu âprement notre école. Madame Alexandre nous a écoutés et promis de se faire notre avocate auprès du DASEN.

Le Conseil approuve le compte rendu fait par le maire.

Il sait l'attachement que porte la CUGR à l'équilibre scolaire, son engagement pour l'école de Villers-Allerand, qui était celui de l'ancienne communauté de communes Vesle et Coteaux de la Montagne de Reims. Il souhaite qu'une délégation du conseil accompagnée par des parents d'élèves rencontre Madame Katia Beugard chargée de la commission école à la CUGR, monsieur Alain Toullec, le maire de Rilly, Vice président de la CUGR et Madame Catherine Vautrin Présidente de la CUGR qui les a toujours accompagnés dans cette défense de l'école auprès du DASEN.

Il demande au maire de se charger de mettre en place cette réunion.

4 PLU : Enquête publique

Le commissaire enquêteur a reçu les remarques des administrés lors de ses trois permanences.

Monsieur de Amorin informe les conseillers qui n'auraient pas suivi en détail le PLU que le projet à vocation touristique situé au lieu dit « Les Bermonts » est un projet sur lequel nous auront à réfléchir et prendre position.

5 Mise en place du RIFSEEP (Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel)

L'avis du Comité technique nous est parvenu aujourd'hui avec un avis favorable du Comité technique du Centre de Gestion de la Marne. On mettra le RIFSEEP à l'ordre du jour du prochain conseil en janvier

6 Dispositif d'encadrement des meublés de tourisme

L CUGR demande au Maire d'engager auprès du Préfet la procédure « changement d'usage » par le biais d'un courrier. Ce courrier a été envoyé.

7 Vie associative et locale

Merci à madame Maryvonne Leclere d'avoir mobilisé parents et enfants pour la **cérémonie commémorative du 11 Novembre**.

Décoration du village pour les **fêtes de fin d'années** : Les sapins et les décorations ont été installés. Merci à toutes et à tous pour cet investissement.

La Coopérative Scolaire a fixé la date de son **Marché de Noël** : le Samedi 15 Décembre 2018, qui sera organisé en partenariat avec La Récré. Voir le programme sur le site du village.

8 CCAS

Un nouveau bureau a été nommé. 3 conseillers proposés par le conseil municipal (Jérôme Acker, Ollivier Jallu, Dominique Pateiron), et 3 personnes nommées par le Maire. (Delphine Marseille, Maud Machinet et Franck Ledoux vice président)

Hubert Fournet a démissionné ainsi que Clément Goeldel.

Le C.C.A.S a prévu une sortie au Kabaret de Tinquieux pour le spectacle « The Best Artist Circus 4 », spectacle tout public, le dimanche 16 décembre 2018. C'est Dominique Pateiron qui sera responsable du transport du bus.

QUESTIONS DIVERSES

1 Le problème du manque d'éclairage dans certains secteurs est toujours à déplorer. Il « serait bon » de faire accélérer les choses par le SIEM. On ne peut certes plus changer les ampoules ballons mais il n'est pas « normal » de rester aussi longtemps sans éclairage public, d'autant plus avec le changement d'heure. Les travaux pour le passage aux ampoules LED n'est pas prévu avant mi 2019

La parole est donnée à Jean-Marie Chappellet.

Il informe le Conseil qu'il appelle les interlocuteurs du SIEM, sans réponse actuellement.

Le conseil ne comprend pas pourquoi le SIEM ne programme pas dès maintenant les réparations des lampadaires et ne change pas en plusieurs tranches les lampes fluos au lieu de vouloir tout faire en une seule fois.

Le maire est chargé d'interroger la CUGR sur la stratégie du SIEM.

2 Le bus scolaire des collégiens ne s'arrêterait plus à Montchenot d'après certains parents. L'arrêt est pourtant bien prévu dans le circuit. La compagnie en charge du transport scolaire contactée par le Pôle de Rilly rapporte que l'arrêt à Montchenot n'a pas été supprimé et qu'il est toujours valide.

3 Prochaines dates à retenir :

- Samedi 15 décembre 2018 : Marché de Noël
- Dimanche 16 décembre 2018 : Sortie au Kabaret du C.C.A.S
- Vendredi 11 Janvier 2019 : Cérémonie des vœux ; communiquer au secrétariat de mairie, le nom des personnes que les conseillers souhaitent voir invitées.
- Lundi 14 janvier 2019 Prochain conseil municipal

Les dates proposées pour les prochains conseils

4 février / 4 mars / 1er avril / 6 mai / 3 juin / 1er juillet

Plus personne ne souhaitant la parole, la séance est levée 22h30